



JMPC 2021

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE- DPC
(Article 4 – Loi n° 71-575 du 16 juillet 1971
tenant compte des modifications de la loi sociale du 17 janvier 2002)

La présente convention règle les rapports entre :

Association DOM-CICA-31
5 Rue Tripière
31000 TOULOUSE
Tél : 06 68 38 52 11

Déclaration d'activité enregistrée : n°73 31 07509 31
Enregistrée à la préfecture de Haute Garonne
N° Siret : 78860281100036
ANDPC N° : 3683

Représentée par : Madame Sylvie ALCAÏDE DELL'OVA, Présidente

ET

L'établissement.....
Adresse.....
Ville et code Postal.....
Email.....
Téléphone.....
Représenté par.....

ARTICLE I – OBJET DE LA CONVENTION

L'Association DOM-CICA-31 organise le programme DPC intitulé :
10^{ème} Edition : Journées Midi-Pyrénéennes Cicatrisation - Programme N° 36832100001

L'objet, le contenu et les moyens pédagogiques de cette action sont définis dans le programme correspondant ci-joint. La formation est accessible à toute infirmière qui souhaite améliorer ses connaissances sur la prise en charge des plaies.

Orientation nationale dans laquelle le programme s'inscrit :
Orientation n°189 : Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies.

Date : 2 et 3 décembre 2021

Lieu de la formation : Centre de Congrès DIAGORA
150 rue Pierre Gilles de Gennes
31670 TOULOUSE LABEGE

Étape 1 : Non présentiel du 19 novembre au 1^{er} décembre 2021
Étape 2 : Présentiel : les 2 et 3 décembre 2021

Cette action est classée dans la catégorie des stages, formation continue : Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

ARTICLE 2 : EFFECTIF

Notre formation accueillera :

Nom :.....	Nom.....
Prénom :.....	Prénom.....
Fonction :.....	Fonction.....
Email personnel	Email personnel.....
.....
N° ADELI (obligatoire) :.....	N° ADELI (obligatoire)

ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES

Le tarif DPC de la formation est de : **579,66 € par personne, soit ... x 579,66 €**

Soit un total de : € TTC à régler par chèque à l'ordre de **THERENVA** ou par virement bancaire (IBAN FR76 1558 9351 1304 7524 7284 074, BIC CMBRFR2B). Merci de bien préciser le numéro de facture sur l'ordre de virement. Une attestation DPC sera délivrée par l'Association DOM-CICA-31 à l'issue des deux étapes désignées sur l'Article 1 ci-dessus.

ARTICLE 4 : MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN OEUVRE

Conférences, Ateliers pratiques, Validation par QCM pré-test et post-test

ARTICLE 5 : DEDIT OU ABANDON

Du fait de DOM-CICA-31

L'association DOM-CICA-31 se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 8 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation. L'association DOM-CICA-31 en informe le client. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation du fait de l'association DOM-CICA-31.

Du fait du client

Pour les demandes d'annulation confirmée par courrier postal, courrier électronique ou télécopies reçues, moins de 8 jours avant le début de l'action de formation ou en cas de demandes d'annulation ou absences survenues après le début de l'action de formation, l'association DOM-CICA-31 se réserve le droit de retenir le coût total de l'action de formation.

ARTICLE 6 : DIFFERENDS EVENTUELS


Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal administratif de Toulouse sera seul compétent pour se prononcer sur ce litige.

Fait à, en deux exemplaires, le

L'établissement
(Cachet, nom, qualité et signature)

L'organisme de formation

DOM-CICA-31
Madame Sylvie ALCAIDE DELL'OVA
Présidente


DOM-CICA-31
Association loi 1901
N° déclaration activité : 73 31 07509 31
5 rue Tripière 31000 TOULOUSE
Tel : 06 68 38 52 11
Mail : dom-cica.31@wanadoo.fr

Ce document est à retourner complété et signé par e-mail à dom-cica.31@wanadoo.fr
ou par voie postale à l'adresse suivante :

Mme Valérie GHRENASSIA 12 résidence Plein Sud 31810 VENERQUE